



TECHNOLOGIE

Comment adapter nos moyens de transport pour limiter la pollution des villes ?

CYCLE 4

Ressource 1 : Les vignettes Crit'Air

NIVEAU 4e

Pour **réduire la pollution de l'air** et **améliorer la qualité de vie des habitants**, des autorités locales ont instauré dans le cadre de politiques environnementales un classement des véhicules avec des vignettes visant à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de particules fines**, principales causes de la pollution atmosphérique.

Certaines grandes villes (Paris et Lyon) ont mis en place un système de vignettes véhicules autorisés à circuler dans une ZFE sont généralement ceux qui respectent des normes d'émissions strictes, souvent définies par des vignettes Crit'Air en France. Ces vignettes classent les véhicules en fonction de leur niveau de pollution, allant des véhicules électriques et hybrides (les moins polluants) aux véhicules diesel et essence plus anciens (les plus polluants).

		
<p>Tous les véhicules « zéro émission moteur » : 100 % électrique et hydrogène</p>	<p>Essence et autres EURO 5 et 6 A partir du 1^{er} janvier 2011</p>	<p>Essence et autres EURO 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus</p> <p>-----</p> <p>Diesel EURO 5 et 6 A partir du 1^{er} janvier 2011</p>
<p>6 % des voitures particulières</p>		<p>23 % des voitures particulières</p>
		
<p>Essence et autres EURO 2 et 3 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus</p> <p>-----</p> <p>Diesel</p> <p>EURO 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus</p>	<p>Diesel EURO 3 Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus</p>	<p>Diesel EURO 2 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus</p>
<p>43 % des voitures particulières</p>	<p>14 % des voitures particulières</p>	<p>6 % des voitures particulières</p>
<p>Non classés : 9 % des véhicules particuliers</p>		